

LES MAROCAINS A L'EXPOSITION DE CHICAGO

De tous temps, les marchands marocains se sont déplacés avec une facilité surprenante, voyageant très volontiers à l'intérieur comme à l'extérieur du pays pour leurs affaires.

Aussi, conçoit-on aisément qu'après l'initiation dont ils ont été l'objet, depuis les premiers temps du Protectorat, tant par l'emploi des nouveaux moyens de transport apportés par la France que par l'exploitation des arts locaux qu'une initiative infiniment heureuse a élevé à un assez haut degré de rénovation, les marchands de Fès, après eux ceux de Meknès, de Marrakech et de Rabat, n'aient pas hésité à aller vendre au loin des produits artistiques dont ils étaient eux-mêmes enthousiastes.

Après une période de participation aux expositions et foires du Maroc, ils ont franchi les mers et se sont répandus dans toute la France. Paris et les grandes villes de la métropole ont eu leur visite. Marseille, Grenoble, Lyon, Belfort, Mulhouse, Saint-Dié, Nancy, Strasbourg, Metz, Lille, Arras, Rouen, Lisieux, Rennes, Nantes, Tours, Bordeaux, Biarritz, et les principales villes d'eaux leur ont fourni des clients. Ils se sont même rendus en Italie, en Suisse, en Belgique et en Hollande.

Et voici que, suivant les traces de quelques-uns d'entre eux, ils viennent de se rendre en groupe, par leurs propres moyens, à l'exposition actuellement ouverte à Chicago.

Le groupe en question se compose de quarante personnes, patrons et employés, rassemblés en un même ensemble mais répartis en deux sections ayant chacune leur organisation propre et dont nous avons pu chiffrer l'effort de premier établissement :

1° Café, restaurant, attractions : 15 Marocains.

Frais de construction du pavillon.	660.000 fr.
Matériel	100.000 fr.
Voyages et transport	100.000 fr.

TOTAL..... 860.000 fr.

2° Souk des tapis, broderies, cuirs, cuivres, poteries, tissus, etc. : 25 Marocains.

Location de 20 stands	400.000 fr.
Matériel	90.000 fr.
Voyages et transport	150.000 fr.

TOTAL..... 640.000 fr.

Total général : 1.500.000 francs.

Soit un million et demi de francs, sans compter de lourds frais depuis le 1^{er} juin, jour d'ouverture de l'exposition, entre autres : 1° la location d'une douzaine de villas américaines où

nos Marocains logent par groupes de trois ou quatre, où ils font leur cuisine, où ils s'habituent au confort le plus moderne (eau, électricité, toilette, salle de bains, radiophonie, etc) ; 2° le salaire de quatre-vingts Américains qui les aident dans leur commerce et leurs occupations, à raison d'un dollar par employé et par jour, sans compter pourboires et commissions ; 3° la nourriture enfin de tout ce monde, soit cent vingt personnes.

Effort considérable, mais qui ne sera pas perdu, puisqu'actuellement, tout le monde a déjà pu rentrer dans ses débours.

Prosper RICARD,
chef du service des arts indigènes.

LES IMPORTATIONS D'ALGÉRIE ET DE LA ZONE ESPAGNOLE ET LEURS EFFETS SUR LE TRAFIC DES PORTS DU MAROC FRANÇAIS.

« Si de tout temps les relations commerciales entre l'Orient et l'Algérie ont été très actives, par contre, celles de l'Algérie avec l'Occidental étaient à peu près nulles dans l'ancien Maroc. Mais avec l'occupation française les échanges s'étendirent vers l'Ouest, malgré la précarité des voies de communication longtemps représentées par la voie stratégique de 0 m. 60 et des pistes aménagées. Les marchandises riches profitant de la différence des tarifs douaniers fixés à 5 % à l'entrée à Oujda, au lieu de 12,50 % pour les ports de l'Atlantique, arrivaient parfois dans l'Occidental. Les chambres de commerce des ports de l'Ouest se basant sur le fait que quelques colis de tissus venant d'Oran furent aperçus à Marrakech, déclenchèrent une campagne de protestations. Un arrêté viziriel du 29 décembre 1923 établit une deuxième ligne douanière à Taza pour la perception d'une taxe supplémentaire de 7,5 % sur les produits importés à destination de l'Occidental. Ce régime dit du « Cadenas » fut régularisé par dahir du 5 juillet 1928 qui consacre la séparation douanière entre l'Orient et l'Occidental.

« Pour justifier ce régime douanier intérieur si anormal à première vue, on a prétendu qu'il s'imposait pour arrêter l'invasion des tissus anglais qui pénétraient en transit par la voie algérienne. En fait, les résultats du « Cadenas » se firent immédiatement sentir et les variations du commerce d'importation par voies terrestres sont les suivantes depuis 1923 :

ANNÉES

ANNÉES				
1923..	75.000 tonnes,	174 millions de francs		
1924..	40.000 —	116 —		
1925..	52.000 —	112 —		
1926..	88.000 —	171 —		
1927..	71.000 —	178 —		
1930..	185.700 —	311 —		
1931..	162.000 —	244 —		